

2 MAI 1932

375

164

E 2300 Rom, Archiv-Nr. 32

*Le Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière,
au Chef du Département politique, G. Motta*

L

Rome, 2 mai 1932

J'ai saisi l'occasion de mon séjour à Venise pour visiter naturellement le consulat et prendre contact avec la colonie suisse de cette ville.

[...]

Les rapports du consulat avec les autorités sont très bons. M. Imhof jouit à Venise d'un excellent crédit et ses nombreuses relations facilitent ses démarches officielles.

La colonie n'est pas en augmentation; au contraire, elle tend, comme dans plusieurs autres villes d'Italie, à diminuer. Les maisons italiennes engagent de moins en moins de jeunes employés suisses. Celles qui cherchent des employés allemands les prennent dans les régions autrichiennes annexées. Il en est de même pour les institutrices et bonnes d'enfants, ce qui tend à réduire le champ de notre activité habituelle en Italie.

J'ai eu le plaisir de passer une soirée chez M. Imhof, qui avait convoqué la plupart de nos compatriotes. Je leur ai parlé de la question des dommages de guerre¹ qui avait fait l'objet, il y a 12 ans, d'une séance assez orageuse dans cette même ville. Je leur ai exposé les difficultés que nous avons rencontrées et j'ai réfuté les accusations formulées en Suisse et dans les milieux intéressés contre l'autorité fédérale et ses représentants qui ont fait tout ce qu'on pouvait faire pour obtenir satisfaction. J'ai rappelé, à ce propos, que j'avais obtenu du chef du gouvernement italien qu'il reçût une commission de trois sinistrés suisses, en leur donnant ainsi le moyen de plaider eux-mêmes leur cause. Aucune objection.

La plus importante maison suisse de Venise était constituée par les moulins Stucki, qui occupent à l'entrée du port une série de bâtiments considérable et produisent encore une moyenne de 5 mille quintaux de farine par jour. Mais le chef de la famille Stucki, qui avait précisément fait partie de la commission des sinistrés reçue par Mussolini, s'est fait italien depuis lors et nous n'avons plus à le compter parmi nos ressortissants. En revanche, la fabrique d'aluminium S.A.V.A. (Società Anonima Veneta Alluminio), création de notre fabrique de Neuhausen², occupe un immense terrain sur la terre ferme, à 30 minutes de Venise en bateau moteur. Elle compte 500 ouvriers qui travaillent jour et nuit et ne se ressent nullement de la crise. Elle a à sa tête M. Koller, ingénieur, M. Rieser, administrateur commercial, M. Bendel, chef technicien, MM. Baumgartner et Martignoni, tous suisses. La direction s'est associé un Italien, le commandeur Bernabò, par précaution. C'est le cas maintenant de toutes nos grandes maisons suisses en Ita-

1. Sur cette question, cf. surtout E 2001 (B) 12/1.

2. Cf. n° 24.

lie de s'assurer la bienveillance des autorités et des syndicats en demandant la collaboration de quelque personnalité italienne. Les ouvriers sont tous italiens. Grâce à la loi votée sur l'initiative de M. Volpi³ pour faciliter l'installation de nouvelles industries sur les territoires gagnés sur les marais de cette région à la suite de travaux considérables, la fabrique est dispensée jusqu'en 1936 des droits d'entrée à payer sur les machines importées de Suisse, la plupart d'Oerlikon; beaucoup de machines sont fournies aussi par Brown Boveri en Italie. La fabrique a été dispensée aussi des impôts jusqu'en 1940. La matière première servant à la fabrication de l'aluminium est extraite de l'Apennin. Les plaques d'aluminium, dont nous avons vu la fusion, sont vendues en Italie même aux fabriques d'objets de ce métal. Cette maison, de création entièrement suisse et qui constitue, après les verreries vénitiennes, une des plus importantes industries de toute cette région, fait le plus grand honneur à notre pays.

Grâce, sans doute, à la présence de M. Bernabò, la direction n'a pas eu de difficultés jusqu'ici avec les autorités qui lui témoignent, au contraire, beaucoup de prévenance.

J'ai logé à l'hôtel de Londres, le seul qui soit dirigé par un Suisse, M. Luisoni.

3. G. Volpi di Misurata, financier vénitien. Sur son initiative, en août 1917, le Gouvernement italien avait approuvé la convention pour la création du port industriel de Marghera.